



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 24 janvier 2020

Pollution de l'air par les particules en suspension Levée de l'alerte sur persistance

Compte-tenu des prévisions plus favorables d'ATMO NORMANDIE, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a décidé la levée de la procédure d'alerte sur persistance relative à la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) à compter de demain samedi 25 janvier 2020.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @brefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.ouv.fr